

SERVICE DE REMPLACEMENT OISE

Maison de l'Agriculture – Rue Frère Gagne – BP 40463 – 60021 BEAUVAIS Cedex
Tél. : 03.44.11.45.06 – Fax. : 03.44.11.45.17 Mail : contact@sdr60.fr



Tarifs au 1^{er} Janvier 2018

Les tarifs appliqués ci-dessous comprennent le salaire, les charges sociales, les congés payés et les déplacements des agents.

Le Groupement d'Employeurs du Service de Remplacement est soumis au respect de la Convention Collective de Polyculture/Elevage, ETA et CUMA de l'Oise.

ADHESION ANNUELLE : 30 € si payée avant le 31 mars 2018, sinon majorée à 50€

JOURNEES de 7 heures, au-delà des heures supplémentaires seront facturées (au-delà de 35h/semaine)

Heure week-end = dimanche, jour férié et traite samedi soir. **Durée minimum** du remplacement : 2 heures

MOTIFS DE REMPLACEMENT		CATEGORIES D'EXPLOITATIONS											
		Elevages et/ou diversification - de 40 ans			Elevages et/ou diversification + de 40 ans			Autres					
		Coût réel	Aide Conseil Départemental	Prix facturé	Coût réel	Aide Conseil Départemental	Prix facturé	Coût réel	Aide Conseil Départemental	Aide SDR60	Prix facturé		
MALADIE/ACCIDENT Dans la limite de 20 jours/ an ou 140 heures	Journée 7heures	154 €	30 €	124 €	154 €	30 €	124 €	154 €	30 €	-	124 €		
	Heure semaine	22 €	3€	19 €	22 €	3€	19 €	22 €	-	-	22 €		
	Heure week-end	33 €	4€	29 €	33 €	4€	29 €	33 €	-	-	33 €		
Possibilité d'une aide de la MSA de 9 € de l'heure remplacée soumise à conditions de ressources (160h/an maxi)													
Repos-Evénements familiaux	Journée 7heures	154 €	-	154 €	154 €	-	154 €	154 €	-	-	154 €		
	Heure semaine	22 €	-	22 €	22 €	-	22 €	22 €	-	-	22 €		
	Heure week-end	33 €	-	33 €	33 €	-	33 €	33 €	-	-	33 €		
CONGES Crédit d'Impôt	Journée 7heures	154 €	50% dans la limite de 147,84 €	154 €	154 €	50% dans la limite de	154 €	Pas de crédit d'impôt					
	Dim. et jour férié 6h	162 €	Règle des minimis	162 €	162 €	147,84 €	162 €						
	Heure semaine	22 €	14 jours maximum/an	22 €	22 €	Règle des minimis	22 €						
	Heure week-end	33 €		33 €	33 €	14 jours maximum/an	33 €						
MATERNITE/PATERNITE Paternité à prendre dans les 4mois après la naissance		Prise en charge par la MSA – Reste à payer CSG et CRDS (environ 12 € pour une journée de 7h00 en semaine)											
		Coût réel	Aide CASDAR	Aide SDR60	Prix facturé	Coût réel	Aide CASDAR	Aide SDR60	Prix facturé	Coût réel	Aide CASDAR	Aide SDR60	Prix facturé
FORMATION Dans la limite de 15jrs/pers/an dans la limite de l'enveloppe allouée	Journée 7heures	154 €	105 €	-	49 €	154 €	70 €	-	84 €	154 €	-	-	154 €
MANDAT DEVELOPPEMENT Dans la limite de 20jrs/pers/an dans la limite de l'enveloppe allouée	Journée 7heures	154 €	105 €	-	49 €	154 €	70 €	-	84 €	154 €	-	-	154 €
MANDAT SYNDICAL (Dans la limite de l'enveloppe allouée)	Journée 7heures	154 €	105 €	-	49 €	154 €	105 €	-	49 €	154 €	105 €	-	49 €
		Coût réel	Aide Chambre Agriculture	Aide SDR60	Prix facturé	Coût réel	Aide Chambre Agriculture	Aide SDR60	Prix facturé	Coût réel	Aide Chambre Agriculture	Aide SDR60	Prix facturé
VEUVAGE - DECES Dans la limite de 20 jours	Journée 7 heures	154 €	60 €	64 €	30 €	154 €	60 €	64 €	30 €	154 €	60 €	64 €	30 €
Possibilité d'une aide de la MSA de 9 € de l'heure remplacée soumise à conditions de ressources (160h/an maxi)													
COMPLEMENT DE MAIN D'OEUVRE	Journée 7 heures						154 €						
	Heures normales						22 €						
	Heures 125%						27,5 €						
	Heures 150%						33 €						

MALADIE/ACCIDENT : Présentation d'un arrêt de travail ou bulletin d'hospitalisation. Pour l'aide MSA, nous consulter.

MATERNITE/PATERNITE : Formulaire CERFA à remplir (fourni par la MSA ou SDR60) Demande à faire auprès de la MSA un mois avant la date du début du congé. Prévenir le Service de Remplacement le plus tôt possible.

FORMATION/MANDAT DEVELOPPEMENT/MANDAT SYNDICAL : Prise en charge sur justificatif ou attestation sur l'honneur à remplir (fournie par SDR60) à prendre dans un délai de trois mois maximum.